



A Puy Saint André, le 28 juillet 2026

MAIRIE DE PUY SAINT ANDRÉ

Lettre d'information à l'attention des habitant(e)s de la commune de Puy Saint André

Objet : Division et cession de terrains communaux en vue de construire un avenir pour la commune
Nos références : 341-31-2026

Chères habitantes, chers habitants de la commune,

L'équipe municipale a toujours affiché sa volonté de soutenir et d'aider à l'installation de jeunes actifs sur la commune pour de l'habitat principal. Si rien n'est fait, dans quelques années nos villages n'auront plus d'habitants permanents.

Les surfaces constructibles ne cessent d'être revues à la baisse ce qui entraîne un travail pointu de gestion et de partage des espaces. Il semblerait également que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) prévoit un reliquat de constructibilité d'un hectare pour la commune jusqu'en 2050 ce qui engendrera inévitablement une nouvelle façon de penser le logement et la consommation foncière.

Malheureusement, une partie de la population ne souhaite pas voir s'installer d'autres habitants. Est-ce par méconnaissance de notre situation démographique, par peur du changement ?

Il semble qu'un procès d'intention concernant la mairie et de futurs habitants de Pierre-Feu divise la population du bas de la commune.

Contrairement à ce qui se dit de façon diffamatoire et après approbation des services concernés (CCB, ENEDIS, Conseil Départemental, service technique...) l'installation d'un couple d'habitants à l'année sur une parcelle de 375m² à Pierre-Feu n'impactera en rien la vie du village et des services publics.

Les surfaces constructibles s'amenuisent et c'est à nous de travailler en bonne intelligence afin de voir s'installer encore de nouveaux habitants.

Nous devons, dès maintenant, préparer le devenir de notre commune ou œuvrer à sa disparition.



Monsieur le Maire, Olivier REY